
N° 7 | 2019

Durabilité et transformation des organisations : paradoxes et perspectives

Note de recherche-Le rôle de l'entrepreneuriat coopératif dans l'inclusion socioéconomique des femmes : Cas de la coopérative féminine des produits de la mer de Douira « COFEPROMER »

Imane BARI

Salaheddine EL AYOUBI

Édition électronique :

URL :

<https://revue-cossi.numerev.com/articles/revue-7/3-note-de-recherche-le-role-de-l-entrepreneuriat-cooperatif-dans-l-inclusion-socioeconomique-des-femmes-cas-de-la-cooperative-feminine-des-produits-de-la-mer-de-douira-cofepromer>

DOI : numerev_1556

Date de publication : 01/12/2019

Cette publication est sous licence **CC BY-NC-ND** (Attribution - No commercial - No derivatives).

Pour **citer cette publication** : BARI, I., EL AYOUBI, S. (2019) Note de recherche-Le rôle de l'entrepreneuriat coopératif dans l'inclusion socioéconomique des femmes : Cas de la coopérative féminine des produits de la mer de Douira « COFEPROMER ». *Revue COSSI*, (7).

https://doi.org/10.34745/numerev_1556

Au niveau de la région Souss Massa, la collecte des ressources littorales essentiellement les moules, représente une des activités socioéconomiques de grande envergure. L'activité offre des revenus supplémentaires aux ménages locaux. Le nombre des femmes pratiquant cette activité varie d'un site à l'autre : Imessouane, Cap Ghir, Douira, Sidi Boulfdaïl... Cependant, une seule coopérative féminine COFEPROMER de Douira qui existe au niveau de la région qui assure la collecte et la valorisation des moules dans le Parc National de Souss Massa. La coopérative a comme vocation l'exploitation durable de cette ressource, l'assurance d'un revenu à même d'améliorer la situation des femmes du site Douira et la garantie de leur insertion socio-économique.

L'objectif de notre article est de présenter le rôle du modèle coopératif marocain dans l'inclusion socio-économique des femmes dans le secteur de pêche, un secteur qui reste masculin et qui soulève la problématique du genre, en se basant sur une étude de cas au sein d'une coopérative féminine des produits de la mer de Douira « COFEPROMER ». Notre démarche est exploratoire basée sur un guide d'entretien administré à la responsable et les femmes membres de la coopérative pour cerner la perception des impacts socio-économiques.

Les résultats obtenus à travers la présente étude montrent l'importance socio-économique des activités littorales compte tenu de sa contribution comme source de revenus supplémentaires aux familles autochtones. En effet, la présence des coopératives au niveau des zones d'exploitation pourrait aider à la diffusion de l'information, à la sensibilisation des exploitantes vis-à-vis de la préservation de la ressource et à l'amélioration de la qualité des produits transformés.

In the Souss Massa region, the collection of coastal resources, mainly mussels, represents one of the major socio-economic activities. The number of women practicing this activity varies from one site to another: Imessouane, Cap Ghir, Douira, Sidi Boulfdaïl ... However, only one female cooperative COFEPROMER in Douira provides the collection and the enhancement of mussels in the Souss Massa National Park. The purpose of the cooperative is to ensure the sustainable exploitation of this resource, the improvement of women's life conditions and their socio-economic integration.

The aim of this article is to present the role of the Moroccan cooperative model in the socio-economic inclusion of women in the fishing sector, a sector which remains male oriented, based on a case study within a female cooperative. Our approach is exploratory based on an interview administered to the manager and the women working in the cooperative to identify the impact of this cooperative on the socio-economic

aspects of these women.

The results obtained from this study show that the collection of mussels is considered as a source of an additional income for indigenous families. Indeed, the presence of cooperatives in operating areas could help disseminate information, raise awareness among operators regarding the preservation of the resources and improve the quality of processed products.

Mots-clés :

Développement durable, Entrepreneuriat coopératif, Inclusion socioéconomique, Activités littorales, Cooperative entrepreneurship, Socio-economic inclusion, Coastal activities, Sustainable development, COFEPROMER

Introduction

Le secteur des pêches maritimes est un secteur pionnier pour le développement économique et social du Maroc. Il est doté d'une double façade maritime, méditerranéenne et atlantique qui est réputée parmi les plus poissonneuses du monde et faisant du Maroc le premier producteur de poisson à l'échelle de l'Afrique ainsi que le 1er producteur et exportateur mondial de sardine d'après les statistiques de la FAO (Fishstat).

Cependant, ces ressources halieutiques sont sujettes à une exploitation de plus en plus accrue, ce qui a nécessité la mise en place des plans d'aménagements des principales pêcheries du Royaume, et le développement du secteur aquacole. Etant un des 5 projets phares du plan Halieutis[1], l'aquaculture se veut un relais de croissance du secteur halieutique qui vise à diversifier l'économie nationale, contribuer à la sécurité alimentaire et intégrer le pays davantage dans le commerce international des produits de la mer.

Au niveau international, les directives volontaires de la FAO, visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale, invitent les Etats et autres parties prenantes à contribuer à la création de nouveaux débouchés, notamment l'aquaculture artisanale responsable, en vue de compléter et diversifier les revenus des communautés d'artisans pêcheurs et favoriser une utilisation durable des ressources.[2]

Les plans d'aménagement aquacole lancés récemment au Maroc portent principalement

sur la conchyliculture. Les espèces de coquillages ciblés, notamment la moule, présentent une grande importance sur le plan social et solidaire, sachant que l'exploitation actuelles de ces espèces est largement limitées aux femmes ramasseuses qui font partie des populations locales.

Au niveau de la région Souss Massa, la collecte des ressources littorales, essentiellement les moules, représente une des activités socioéconomiques de grande envergure. L'activité offre des revenus supplémentaires aux communautés locales, et particulièrement les femmes pratiquant cette activité et dont le nombre varie d'un site à l'autre : Imessouane, Cap Ghir, Douira, Sidi Boulfadail... Cependant, et vu que la zone fait l'objet d'une exploitation parfois intense et de façon anarchique, nécessitant une connaissance biologique et écologique approfondie pour l'assurance de sa durabilité, l'exploitation doit être rationnelle et la production doit être valorisée pour une meilleure rentabilité.

Une seule coopérative féminine de la région assure la collecte et la valorisation des moules ; il s'agit de la coopérative féminine des produits de la mer de Douira « COFEPROMER » active dans le Parc National de Souss Massa. La coopérative entend l'exploitation durable de cette ressource et garantir un revenu aux femmes du site Douira. La coopérative a-t-elle réussi dans l'amélioration de la condition de la femme? Et dans quelle mesure le modèle coopératif a permis l'insertion socioéconomique des femmes de la région ?

L'objectif de notre article est d'engager un travail de recherche autour du rôle que revêt le modèle coopératif marocain dans l'inclusion socio-économique des femmes dans le secteur de pêche, un secteur qui reste masculin et qui soulève la problématique du genre, en se basant sur l'étude du cas de la coopérative des femmes « COFEPROMER ». Notre démarche est exploratoire basée sur un guide d'entretien administré aux femmes membres de la coopérative dont la responsable, pour cerner leur perception des impacts socio-économiques de leur organisation.

Dans un premier temps, l'article présente un survol général sur le secteur de pêche au Maroc, en particulier l'évolution de l'activité aquacole avec une présentation du classement sanitaire des zones et des espèces exploités. Ensuite, il abordera le cadre légal et institutionnel des coopératives au Maroc, ainsi que leur apport au développement économique et social du pays. La communication sera l'occasion également de montrer le rôle que revêt le modèle de l'entrepreneuriat coopératif dans l'insertion socioéconomique des femmes à travers une étude de cas au sein d'une coopérative féminine des produits de la mer de Douira.

1- Présentation du secteur de la pêche et de l'aquaculture au niveau national et régional

Le Maroc dispose d'une double façade maritime atlantique et méditerranéenne, sur près de 3500 km de côtes riches et variées. Il dispose ainsi d'une zone économique exclusive

de plus d'un million de km² réputées parmi les plus poissonneuses. Cependant, ces ressources halieutiques sont sujettes à une pression de pêche qui a nécessité la mise en place des plans d'aménagement des principales pêcheries du Royaume, ainsi que le développement du secteur aquacole afin d'intégrer le pays davantage dans le commerce international des produits de la mer.

1.1- Le secteur de pêche et son organisation

Le Maroc occupe le rang du 1er producteur de poissons en Afrique ainsi que la première place à l'échelle mondiale en tant que producteur et exportateur de la sardine. Sa position stratégique dans ce secteur lui permet de signer un ensemble d'accords de pêche et de coopération négociés avec l'Union Européenne et la Russie. La contribution de ce secteur au Produit Intérieur Brut (P.I.B) national a été de l'ordre de 2 A 3% en moyenne durant des 10 dernières années. (Doukkali M. R. & Kamili A ; 2018)[\[3\]](#)

L'activité Halieutique contribue également à la sécurité alimentaire du Maroc. Elle figure parmi les secteurs à fort potentiel de croissance et d'emploi et occupe à ce titre une place stratégique et un rôle moteur dans l'économie nationale. Le secteur génère plus de 170 000 emplois directs et près de 500 000 emplois indirects (Doukkali M. R. & Kamili A ; 2018) et il emploie près de 97 000 personnes à terre, soit 84 % de l'objectif fixé à l'horizon 2020 dans le plan Halieutis.

Le plan Halieutis, qui est la stratégie nationale pour le développement du secteur de la pêche à l'horizon 2020, a été élaboré conformément aux orientations stratégiques de sa majesté le roi Mohammed VI. Lancé en 2009, il a érigé la durabilité comme un axe fondamental, pour lequel la recherche constitue une priorité.

Au niveau de la région Souss Massa, le secteur de la pêche présente de réelles opportunités. Il s'agit d'une activité faisant partie de la tradition des étendues côtières de la région. La région possède en effet une façade atlantique de 180 km caractérisée par une grande biodiversité de l'espace maritime. Elle dispose d'un grand port de pêche à Agadir et de 9 points de débarquement aménagés (PDA) permettant de réaliser un chiffre d'affaires à la première vente de de 457 138 KMAD à Agadir et 21,5 KMAD entre les PDAs d'Imssouane, Imiouadar et Taghazout. Au total, ce sont 465 unités côtières, 216 navires hauturiers et 1 450 unités de pêche artisanale qui emploient 660 000 personnes pour un PIB régional de 6 % et 42% en National. (Resaeo, 2019)

Cependant, les effets du changement climatique et les risques d'épuisements des ressources Halieutiques constituent des défis majeurs. Face à ces défis, des évaluations de la qualité du milieu marin constituent une partie intégrante des programmes de protection des zones marines et côtières afin de pouvoir analyser et expliquer les changements, leurs causes et leurs conséquences, et déterminer les impacts exigeants une intervention rapide des décideurs et gestionnaires de l'environnement. Les évaluations permettent de juger l'efficacité des mesures prises, d'empêcher la dégradation du milieu marin, de protéger de précieuses espèces et communauté et de restaurer des habitats et des écosystèmes marins dégradés.

A cet égard, la connaissance de l'état de l'environnement marin est d'une importance capitale. D'où la nécessité d'établir et de publier à intervalle régulier des bilans de sa santé environnemental et de son évolution.

Le long du littoral marocain, la surveillance permanente des zones de production conchylicole et des ressources littorales est menée par le biais d'un Réseau de Surveillance du Milieu Marin de l'Institut National de la Recherche Halieutique (RSMM), ayant pour objectifs d'assurer la protection du milieu marin et la préservation de la santé du consommateur des produits de la mer.

Les sites couverts par ce réseau sont classés par ordre décroissant de salubrité en 4 catégories A, B, C, et D et ce selon l'estimation de la qualité microbiologique et du taux de contamination chimique.

Après classement, les zones cibles font l'objet d'une surveillance sanitaire régulière, destinée à vérifier la pérennité des caractéristiques ayant fondé leur classement et à dépister d'éventuels épisodes de contamination. Cette surveillance porte sur la mesure des paramètres microbiologiques (E. coli), chimiques (métaux lourds, Polychlorobiphényles (PCB), Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), les Dioxines), ainsi que des bio-toxines marines dans les mollusques bivalves et le phytoplancton nuisible dans l'eau de mer.

Les mollusques bivalves vivants provenant d'une zone de protection de classe A, peuvent être mis sur le marché pour la consommation humaine directe. Après leur purification ou leur reparçage, les mollusques bivalves vivants provenant de zones de production de classe B ou C doivent satisfaire à toutes les normes sanitaires exigées.

Les mollusques bivalves vivants d'une zone de production de classe D sont interdits à la commercialisation et à la consommation.

Lorsque les seuils réglementaires sont dépassés, un bulletin d'alerte est émis, sans délai, vers l'autorité compétente pour prendre les mesures nécessaires. La zone concernée par l'alerte sera fermée et sa réouverture sera conditionnée.

Concernant le problème de la surpêche, œuvrer pour la reconstitution des stocks, adapter l'effort de pêche pour assurer la durabilité de la ressource sont autant des préoccupations qui ressortent du plan Halieutis. Afin de surmonter ces défis, l'aquaculture apparaît comme une des composantes essentielles de la nouvelle stratégie de développement de la filière halieutique marocaine pour en faire un moteur de croissance majeur.

1.2- Etats des lieux de l'aquaculture au Maroc

L'aquaculture est la technique qui permet d'utiliser le milieu aquatique pour une production végétale et animale. Les fermes aquacoles peuvent être installées en pleine mer, en bord de rivière, sur un lac ou un étang, ou encore à terre. Sont entre autres

concernées les productions de poissons (pisciculture), de coquillages (conchyliculture), de crustacés (carcinoculture) ou d'algues (algoculture). L'aquaculture est devenue depuis presque deux décennies, le secteur de production vivrière ayant une croissance la plus rapide au monde. Cette activité n'a pas encore connu au Maroc l'élan qu'elle mérite.

L'aquaculture marocaine a démarré dans les années 50, lorsque la conchyliculture a été lancée dans la lagune d'Oualidia. Trois espèces d'huitre ont fait alors l'objet d'expériences d'élevage.

A partir de 1985, une nouvelle étape a été amorcée avec l'entrée sur le marché de la société Marost. Sa production diversifiée comportait des espèces de coquillage, des poissons marins (Loup, Bar, Dorade) et des crevettes. A partir de 2010, le secteur aquacole a connu la création de l'Agence National pour le Développement de l'Aquaculture (ANDA) pour stimuler le développement du secteur dans le cadre du plan Halieutis.

Le Maroc s'est donné tous les moyens pour insuffler une nouvelle dynamique dans le secteur halieutique, à travers le lancement du plan halieutis en 2009 par sa majesté le roi Mohamed VI. Cette nouvelle stratégie de développement a eu pour ambition d'assurer la durabilité du secteur, à travers la préservation de la ressource halieutique et de relever les défis de la mondialisation en répondant à des normes de plus en plus exigeantes.

Au titre de l'année 2016, la production aquacole marine s'est chiffrée à 510 tonnes, soit une production en valeur de 21 millions en dirham. Deux espèces constituent la quasi-totalité de la production aquacole marine marocaine. Il s'agit des huitres (avec une part moyenne de 72%), produite dans la baie de Dakhla et la lagune de Oualidia et du Loup et Bar (26%) produit dans la baie de M'diq. Cette production est destinée principalement au marché national pour alimenter la grande distribution et les marchés de l'hôtellerie et de la restauration. Les algues, de plus en plus utilisés dans l'agro-alimentaire, la cosmétique, ou encore l'agriculture telle que l'alimentation animale et les engrais, feront désormais partie du paysage de la production aquacole nationale et sont déjà produites dans la lagune de Marchica pour alimenter la transformation des algues et diversifier les revenus de la communauté locale des pêcheurs artisans organisés en coopérative

En 2018, le secteur aquacole national comptait dix-sept fermes ostréicoles, une ferme de poisson, en plus d'une éclosierie de coquillage. En outre, d'autres projets aquacoles ont démarré leurs installations et les phases pilotes. Leurs productions atteindraient 411 tonnes des huitres, 131 tonnes de Bar et 94 tonnes d'algues, avec un potentiel à terme estimé à près de 380000 tonnes de produits aquacoles (algues, poissons, coquillages).

Dans sa mission relative à la préparation de projets aquacoles, l'ANDA, vient de finaliser les études relatives aux plans d'aménagements aquacoles dans les zones littorales des régions de l'Oriental, de Tanger-Tétouan, de Souss-Massa et de Guelmim Oued Noun.

Concernant sa stratégie de renforcement des compétences et d'attractivité du métier, cet établissement veille à intégrer les populations littorales, particulièrement les communautés de pêche artisanale, en tant qu'acteurs réels de développement et bénéficiaires des projets aquacoles prévus dans ces plans d'aménagement.

Pour cela, l'ANDA a identifié dans ces plans d'aménagement, des espaces maritimes qui abriteront des projets aquacoles réservés aux coopératives des pêcheurs artisans. Cette stratégie permet le développement harmonieux de l'aquaculture tenant compte des spécificités locales, le renforcement des capacités des communautés de pêches à travers l'appui à leurs organisations professionnelles (coopératives et associations), la diversification de leurs sources de revenu pour améliorer leur résilience face aux risques des changements globaux, la réduction de la pression sur les stocks halieutiques, une meilleure valorisation des services écosystémiques, la contribution à l'accélération de la croissance économique au niveau régionale, et la création de l'emploi.

Ainsi, l'activité aquacole se caractérise par sa dimension sociale par l'accompagnement de trois projets de fermes aquacoles à caractère social et solidaire au bénéfice de trois coopératives de la pêche artisanale actives en Méditerranée. La première est située dans la lagune de Nador ayant comme cible les algues, la deuxième installée au port Ras Kebdana ayant comme activité l'élevage des moules et la troisième coopérative est installée à Cala Iris et a comme vocation l'élevage des moules et la purification des coquillages.

Dans la région Souss Massa, 23 projets aquacoles, dont trois portés par des groupements de jeunes entrepreneurs, débiteront leurs activités pour marquer le coup d'envoi du développement de l'aquaculture dans cette région. Ces projets exploiteront plus de 900 Ha en mer, pour un investissement prévisionnel d'environ 400 millions DH, et envisagent la production d'environ 62000 tonnes par an de coquillages et d'algues marines. D'autres projets seront également portés par les coopératives locales de pêche intéressées par l'aquaculture.

Tout au long de la côte du Parc National de Souss Massa, il existe une multitude de sites favorables à la reproduction des moules, ce qui fera de la récolte, du traitement et de la commercialisation des activités traditionnelles.

1.3- Présentation de la zone d'étude et des espèces exploitées

La collecte des ressources littorales, essentiellement les moules et les ovarques, représente une des activités socio-économiques d'importance pour les populations locales. L'activité offre des revenus supplémentaires aux ménages locaux. Le nombre des pratiquants de cette activité, principalement des femmes, varient d'un site à l'autre.

La zone étudiée « Tafedna-Sidi-Ifni » présente une alternance de zones rocheuses et sableuses. Cette zone se caractérise par une biodiversité remarquable notamment celle relative aux gisements naturelles des moules, ovarques, bigorneaux, patelles, haricots de mer, etc. Ces zones abritent plusieurs sites de collecte des coquillages,

principalement les moules, qui cohabitent toute la bande littorale. La moule est l'espèce la plus recherchée compte tenu de la demande croissante de cette espèce au niveau de la région.

Certaines zones font l'objet d'un suivi régulier par l'INRH de point de vue sanitaire. Ce suivi appuiera officiellement la commercialisation des produits littoraux au niveau local ou vers les pays importateurs. Cela, était à l'origine de la création de coopératives des femmes pour la valorisation et la commercialisation des moules. C'est le cas des sites d'Imessouane, Douira et Sidi Boulfadail (Aglou). Cependant, toute la zone fait l'objet d'une exploitation parfois intense et de façon anarchique.

Les espèces exploitées au niveau de ces sites se composent de moule, ovarque, patelle, bigorneau, pouce pied et oursin de mer. L'importance de chaque espèce dépend de sa demande au niveau du marché, et la moule occupe la première place par rapport à toutes les autres espèces, suivie par l'ovarque et le pouce pied.

Cependant, en raison de la faible marge bénéficiaire, cette activité n'a jamais constitué une source majeure de revenus, spécialement pour les femmes.

A cet effet, il a été décidé de promouvoir l'augmentation de la valeur ajoutée du produit grâce à l'amélioration des conditions de traitement et l'intégration de l'activité dans un cadre formel, d'où la création d'une unité de traitement de fruits de mer sous la responsabilité de COFEPROMER, une coopérative de femmes.

Cette coopérative a été créée dans le cadre d'un projet d'appui à la gestion durable et à la valorisation des produits de la mer, mené en partenariat entre le parc national de Souss Massa, l'Unité Genre et développement (DPM ??), la GTZ, le Seo birdlife, l'INDH, l'Assosiation Douira pour le développement et d'autres partenaires.

2- Revue de la littérature sur l'entrepreneuriat coopératif

Une coopérative se définit comme « une association autonome de personnes volontairement réunies pour satisfaire leurs aspirations et besoins économiques, sociaux et culturels communs au moyen d'une entreprise dont la propriété est collective et où le pouvoir est exercé démocratiquement. » (OIT, 2002).

La coopérative est l'application particulière d'une notion très ancienne : la coopération. Cette dernière peut être définie comme un processus social dans lequel des individus se réunissent ensemble pour la réalisation d'un objectif ou d'un but commun.

Au Maroc, la loi n° 112-12 promulguée par Dahir n°1-14-189 du 21 novembre 2014 définit la coopérative comme étant « un groupement de personnes physiques et /ou morales, qui conviennent de se réunir pour créer une entreprise, leur permettant la satisfaction de leurs besoins économiques et sociaux, et qui est gérée conformément aux valeurs et principes fondamentaux mondialement reconnus en matière de

coopération ». Les coopératives identifiées dans cette loi ont l'un ou plusieurs des profils suivants :

- Les coopératives de vente de services et de produits (même après leur transformation) fournis par leurs membres ;
- Les coopératives d'approvisionnement en marchandise ou de fourniture de services au profit de leurs membres ;
- Les coopératives qui offrent de l'emploi rémunéré pour leurs membres.

2.1- Définition théorique et conceptuelle de l'entrepreneuriat coopératif

De nombreuses recherches ont démontré que les coopératives participeraient à la réduction de la pauvreté dans les pays en développement. Paul Lambert (1964), l'un des penseurs contemporains du coopératisme, souligne que « Ce sont des préoccupations morales qui animent ces initiateurs : ils voient tous dans la coopération bien autre chose que la solution d'un problème momentané et partiel : ils y voient une formule capable de rénover l'ensemble du système économique et social et d'élever les hommes jusqu'à un comportement moral fait de noblesse et de désintéressement ». C'est justement le cas de l'entrepreneuriat coopératif.

Certains auteurs Zahra, Gedajlovic, Neubaum et Shulman, (2009) ont différencié l'entrepreneuriat social de l'entrepreneuriat coopératif. Pour eux, l'entrepreneuriat social est « l'ensemble des activités et processus entrepris pour découvrir, définir et exploiter les opportunités afin d'accroître la richesse sociale, par la création de nouvelles entreprises ou la gestion des organisations existantes de façon innovante ». Ainsi, les entreprises d'entrepreneuriat social sont des organisations dont le but est de connecter leur mission sociale avec l'action entrepreneuriale (Oster, Massarsky et Beinhacker, 2004 ; Tracey et Phillips, 2007), ce qui les différencie des entreprises collectives de l'économie sociale et solidaire qui ont principalement une mission sociale (Fraise, Gardin, Laville, Petrella et Richez-attesti, 2015).

Dans cette optique, l'entrepreneuriat social renvoie à la professionnalisation croissante des organisations de l'économie sociale et solidaire existantes ou émergentes qui adoptent une démarche entrepreneuriale et des outils formels de gestion pour mieux répondre aux besoins sociaux et à une plus grande échelle (Dardour, 2012).

Selon Majdouline et El baz (2019), le modèle européen est axé sur l'entreprise sociale et se distingue par une approche collective proche de la perspective d'économie sociale et solidaire (Fayolle et Matlay, 2010 ; Bacq et Janssen, 2011), la vision américaine met en exergue plutôt l'entrepreneur social, innovant, qui développe des activités marchandes mises au service d'une mission sociale (Dees et Anderson, 2006 ; Bornstein, 2004 ; Short, Muss et Lumpkin, 2009).

De même, dans d'autres travaux, le modèle coopératif a été assimilé dans les pays en voie de développement à des agents de changement qui « permettent aux populations pauvres de s'intégrer dans le processus de développement économique et social » (Mair et Marti, 2007). La majorité des travaux portant sur l'entrepreneuriat coopératif ont mobilisé des approches qualitatives ou des études de cas (Sharir et Lerner 2006 ; Van Slyke et Newman 2006).

L'entrepreneuriat coopératif, l'entrepreneuriat philanthropique et l'entrepreneuriat social sont des nouveaux concepts pris par une nouvelle catégorie d'entrepreneurs qui placent le progrès environnemental et social au cœur de la mission d'entreprise, d'où vient le nom de l'entreprise durable. Ce type d'entreprise prend en compte les impacts de son activité sur la société qui l'entoure et prend des engagements visant le bien-être des populations vivant dans son environnement direct. Stefan Schaltegger et Marcus Wagner complètent la définition de l'entreprise durable en insistant sur les aspects qui la démarque : « conviction passionnée, sensibilité aux marchés, et performance incontestable ».

D'après l'alliance coopérative internationale, organisation non gouvernementale qui regroupe les coopératives du monde entier, la coopérative est comme une « association autonome de personnes volontairement réunies pour satisfaire leurs aspirations et besoins économiques, sociaux et culturels communs au moyen d'une entreprise dont la propriété est collective et où le pouvoir est exercé démocratiquement.

La coopérative, par sa double nature comme une entreprise et association, favorise l'intégration sociale de classes exclues et l'amélioration du niveau de vie à travers des activités génératrices de revenu et le contrôle rigoureux des membres élus qui ont pour mission la gestion de la coopérative.

Ainsi, le rôle des coopératives ne se limite pas à la satisfaction de ses membres, mais il tend à contribuer au développement de la communauté sur le plan économique, social, environnemental et politique.

2.2- Les coopératives : un levier de développement durable

Les coopératives jouent un rôle important dans la création d'emplois du fait qu'elles soutiennent directement le développement d'activités professionnelles autonomes et rémunératrices et créent des opportunités d'emploi supplémentaires (FAO, 2010). De même, elles assurent la mise en place des formations adéquates, ainsi que la diffusion des valeurs d'entraide, de l'équité et de solidarité. Elles visent également à garantir le bien-être social et économique en intégrant les personnes marginalisées dans le but de réduire le chômage, la pauvreté et la discrimination.

Les entreprises coopératives sont alors par nature une forme d'activité durable et participative

L'apport de la coopérative peut être appréhendé sous deux onglets (Bennani, 2013) :

- Côté économique : la coopérative permet aux membres d'acquérir les moyens de production avec des coûts moins élevés et de diviser le travail entre les membres réalisant ainsi un gain considérable de temps. Ceci entraîne nécessairement la baisse du prix de revient, l'amélioration de la situation matérielle des coopérateurs, la mobilisation de l'épargne garantissant un niveau de vie convenable, résultat de l'accroissement du capital de leur coopérative. Elle contribue alors à la sécurité alimentaire en aidant les petits exploitants agricoles, pêcheurs, éleveurs, sylviculteurs et autres producteurs à surmonter les nombreux défis auxquels ils sont confrontés dans leurs activités de production alimentaire.

- Côté social : après la réalisation de son objectif principal, il incombe à la coopérative d'élargir ses buts afin de rendre des services sociaux à ses membres (éducation, formation, loisirs, consommation, habitat....) permettant ainsi de renforcer les capacités des communautés locales

Les coopératives sont alors bien placées pour contribuer aux objectifs fondamentaux du développement durable en matière économique, sociale et environnementale tout en satisfaisant leurs intérêts socioculturels et en protégeant l'environnement. Elles proposent un modèle alternatif d'entreprise sociale dont la contribution au développement durable va bien au-delà de la création d'emplois, mais aussi à répondre à des questions locales, régionales, nationales et internationales. Les coopératives contribuent également à l'égalité entre genres, en assurant une proportion croissante de femmes parmi leurs membres. Au niveau des AMPs, l'intégration des femmes dans la conception des programmes de développement et les schémas d'utilisation des ressources peut générer des avantages plus importants pour les ménages et la communauté au sens large[4].

Aussi, les considérations de genre sont importantes dans la mesure où les femmes pêcheurs peuvent accéder et utiliser des zones et ressources différentes de celles accédées par les hommes, notamment les zones littorales à vue des communautés[5].

2.3- Mouvement coopératif féminin

Actuellement, l'émergence du secteur coopératif des femmes représente une structure adéquate de création d'emploi pour les femmes dans un cadre formel. Il consolide la stabilité sociale en particulier pour les femmes dans les zones rurales, et participe ainsi au développement local et à la préservation du patrimoine culturel, notamment celui artisanal.

Toutefois, l'analphabétisme, le chômage ou encore l'absence de qualification dont les femmes souffrent ne sont pas des facteurs qui facilitent leur inclusion socioéconomique, et par la suite leur participation au développement du pays. Pour pallier à cette situation de pauvreté, diverses possibilités d'intégration des femmes se sont présentées : aide financière individuelle et mesures d'accompagnement entre autres.

Cette attention émanait de la volonté des pouvoirs publics à créer des activités

génératrices de revenu pour les femmes en vue de leur intégration dans l'activité économique, ainsi que de l'intérêt et l'encouragement portés aux femmes par certains organismes des nations unies, les ONG et les associations de développement local.

La problématique du genre se pose en termes différents dans le secteur de la pêche. Les disparités que l'on rencontre dans ce domaine d'activité entre les hommes et les femmes sont connues (WorldFish, 2010 ; Harrison, 2001). Toutefois, les femmes occupent une place plus importante dans ce secteur qu'on ne le croit généralement ou que ne l'indiquent les statistiques (Kleiber et al., 2014 ; Weeratunge and Snyder, 2009).

Les femmes sont associées généralement aux activités de valorisation et de commercialisation des produits de la pêche plutôt qu'à la pêche ou à l'aquaculture en tant que telles. Ainsi, en Chine et en Inde, les femmes pratiquant la pêche et la pisciculture représentent respectivement

21 et 24 % du nombre total des pêcheurs (FAO, 2012). En Afrique occidentale, au Cambodge et en Thaïlande, ce sont souvent les femmes qui possèdent et exploitent les bateaux de pêche et elles disposent même parfois de leurs propres engins de pêche. Au Ghana, les revenus des femmes de pêcheurs jouent un rôle essentiel dans la viabilité du secteur, car elles investissent dans l'achat de pirogues et d'autres équipements et accordent des prêts à leurs maris et aux autres pêcheurs. Au Congo, au Cambodge, en Thaïlande et aux Philippines, ainsi que dans la plupart des îles du Pacifique Sud, ce sont les femmes qui pratiquent la pêche. (Kronen, 2015)

Les femmes jouent également un rôle moteur dans l'expansion rapide de l'aquaculture (poissons, crevettes, moules, algues, crabes) qui est considérée comme une stratégie de développement porteuse car elle permet aux femmes pauvres d'avoir une activité à faible intensité technologique, ne nécessitant que peu d'intrants, et qui s'inscrit dans le prolongement de leurs tâches domestiques (Kronen, 2015). Au Bangladesh, les femmes représentent 60 % des pisciculteurs (FAO, 2012). Au Sri Lanka, 30 % des actifs dans la production et l'élevage de poissons d'aquariophilie sont des femmes (FAO, 2012).

Au niveau des politiques générales, la promotion de l'égalité des sexes fait l'objet de nombreux traités et instruments internationaux. On cite le Traité de Rome (article 119) adopté en 1957, la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUCED) tenue à Rio de Janeiro en 1992, la définition des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) à l'issue du Sommet du Millénaire organisé aux Nations Unies en l'an 2000, et le plan d'action sur l'égalité des sexes et l'émancipation des femmes dans le cadre de la conférence annuelle de la coopération au développement 2015.

La question de l'égalité des sexes est de plus en plus souvent posée dans les secteurs de la pêche et de l'aquaculture. L'équité et l'égalité des sexes sont des dimensions clés du processus de décision en matière de gestion des ressources halieutiques, ainsi que de la chaîne de valeur à tous ses niveaux « du bateau à l'assiette », dans laquelle aussi bien les hommes que les femmes ont un rôle important à jouer (Kronen, 2015).

2.4- Etat de lieux des coopératives au Maroc

Le lancement de l'INDH en 2005 a donné un coup de pouce à la création des coopératives, notamment dans le milieu rural qui souffrait de l'exclusion et de la pauvreté.

Aussi, avec la loi n° 112-12 relative aux coopératives, la procédure de création de ces organisations est simplifiée, de même que l'obligation de l'obtention d'un agrément est supprimée. Le capital minimum pour leur constitution est fixé à 1 000 dirhams. Les coopératives doivent effectuer leurs enregistrements dans le registre des coopératives tenu par l'Office de développement de la coopération (ODCO) et dans les registres locaux tenus par les secrétariat-greffe des tribunaux de première instance. Il permet aussi de diffuser les informations afférentes et vulgariser leur activité auprès des tiers.

Selon des statistiques fournies par le secrétariat d'État chargé de l'Artisanat et de l'économie sociale, le tissu coopératif a connu un essor considérable malgré les défis qui restent à relever.

Le nombre des coopératives a atteint plus de 20.000 au niveau national, dont plus de 2.600 sont des coopératives 100% féminines, ce qui représente un pourcentage de 14% de l'effectif global des coopératives, sachant que 1.190 de ces structures sont spécialisées dans les activités de l'artisanat, alors que 878 coopératives œuvrent dans le secteur agricole. Le reste des coopératives féminines est spécialisé dans l'industrie de l'arganier et des produits alimentaires. Les statistiques indiquent en outre que les coopératives emploient plus de 146.368 femmes, ce qui représente 29% de l'effectif global des travailleurs dans ce secteur, estimé à 504.715 membres.

Dans le cadre de l'accompagnement assuré par l'ODCO, les coopératives marocaines en phase de création profitent de conseils et d'orientations dans les domaines de la gouvernance, de l'assistance technique et de la commercialisation à travers le programme d'appui post création aux coopératives créées entre 2011 et 2015, dénommé « Mourafaka » (MERGOUM, 2016)

La répartition régionale des emplois créés au sein des coopératives des femmes montre que toutes les régions ont connu une amélioration du nombre des coopératives entre décembre 2011 et mars 2017. Toutefois, cette amélioration est répartie de manière inégale entre des régions très dynamiques (Souss-Massa-Darâa) et d'autres où la présence des coopératives des femmes est insignifiante vu la taille de ses régions (Chaouia-Ouardigha, Gharb-Chrarda-Beni Hssen, Oued Eddahab-Lagouira et le Grand Casablanca). (Attouch et Nia, 2014).

3- Etude de cas au sein de la coopérative féminine des produits de la mer de Douira « COFEPROMER »

Cette recherche est construite comme une étude exploratoire qui permet d'avoir une vision bien documentée sur l'activité de traitement et de valorisation des produits de la

mer, notamment les moules. Il s'agit dans un premier temps de présenter l'organisation et le fonctionnement de la coopérative, et d'identifier les acteurs, les techniques de ramassage et de traitement, les produits de l'unité, la rentabilité de l'activité et les difficultés rencontrées; ensuite, nous avons étudié les conditions qui permettent de promouvoir la femme rurale et de l'appuyer à mieux gagner sa vie dans un cadre décent.

3.1- Démarche méthodologique de collecte des données

Notre démarche adoptée est de nature qualitative étant donné son efficacité dans le cadre des recherches exploratoires (Charreire et Durieux, 1999). La méthode de recueil utilisée dans notre étude est l'entretien semi directif comportant des volets sociaux et économiques.

Pour ce faire, nous avons élaboré un guide d'entretien qui contient des questions adressées aux principaux acteurs impliqués dans le processus d'exploitation des moules : deux responsables de la coopérative et six femmes ramasseuses choisies par une approche non probabiliste. Notre objectif est de comprendre les mécanismes de l'exploitation de cette ressource littorale et son rôle dans l'inclusion socioéconomique des femmes de la région dans une exploitation durable.

Dans les recherches qualitatives la taille de l'échantillon est justifiée par la recherche de la plus large diversité des réponses, et non par la représentativité statistique des individus (Patton, 2002). Sur le plan théorique, la taille optimale de l'échantillon est atteinte lorsque toute nouvelle investigation n'apporte objectivement plus rien de nouveau sur le plan du contenu (principe de saturation des données) (Morse, 1995 ; Jones, 2000).

Les entretiens ont été menés au cours d'une journée à marée basse (une journée d'activité). Comme point de départ, les missions réalisées ont visées les sites de collecte des moules les plus connus au niveau de la région, à savoir Tifnit, Douira et Sidi Rbat. Chaque entretien a duré en moyenne 45 minutes. Les questions ont visées :

- Les espèces exploitées.
- La population des bénéficiaires (population des ramasseuses).
- Les aspects organisationnels de la coopérative et de l'activité.
- Le calendrier lunaire de l'exploitation et le timing de l'activité.
- La production et procédures de traitement.
- Les coûts d'exploitation.
- Le financement de l'activité.

- Les circuits de commercialisation et les marchés de destination.
- Les points forts et les points faibles de l'activité.

Lors des entretiens, les personnes interrogées se sont exprimées librement sur les sujets abordés. Les entretiens ont été effectués tout en notant les réponses des interviewés par écrit.

3.2- Caractéristiques générales de l'activité

Tout au long de la côte du Parc National de Souss Massa, il existe une multitude de sites favorables à la reproduction des moules, qui fait que la récolte, le traitement et la commercialisation sont devenus une activité traditionnelle. De manière générale, l'activité est dominée par les femmes qui représentent souvent 80% à 100% des exploitants (toutes tranches d'âges, mariées ou célibataires). Les tranches d'âges les plus répondues sont situées entre 20 et 40 ans.

La majorité des ramasseuses sont autochtones et/ou en provenance des villages avoisinants surtout pendant les jours de forte activité (les jours de grande marée). Elles sont mariées dans la plus part des cas de pêcheurs artisans actifs au niveau des sites visités. L'activité se fait de manière générale en groupes de familles, groupes d'amies et parfois individuellement.

.Dans la perspective de développement de cette activité génératrice de revenus, un projet d'appui à la gestion durable et à la valorisation des produits de la mer a été élaboré et mis en œuvre au profit des femmes exploitantes les gisements des moules du Douar de Douira. Ce projet est considéré pilote au niveau régional et il a abouti à la création de la coopérative féminine des produits de la mer de Douira « COFEPROMER ».

Cette coopérative vise l'amélioration de la qualité de vie des femmes tout en améliorant les conditions du travail et la gestion rationnelle des ressources naturelles (bois de feu et moules). Elle a été constituée le 21 mars 2007 dans le cadre d'un partenariat technique entre le parc national de Souss Massa, l'unité genre et développement du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime, l'Agence de Partenariat pour le Progrès, l'Office National de Sécurité Sanitaire des produits Alimentaires (ONSSA) et l'Office de développement de la coopération (ODCO). Le financement a été assuré par la GTZ « German Technical Cooperation Agency », le SeoBirdlife « Organisation espagnole de la conservation des oiseaux », l'AECI « Agence espagnole de la coopération internationale », l'INDH « Initiative nationale de développement Humain », la Province de Chtouka Ait Baha et le MCC « Millenium challenge corporation ».

Cette coopérative est l'unique coopérative féminine qui dispose d'un agrément sanitaire pour la commercialisation des moules fraîches et/ou séchées, comme elle a remporté des prix d'HALIEUTIS en 2011 et en 2015.

Outre les difficultés liées aux particularités de l'activité (falaises, mer agitée, froids,

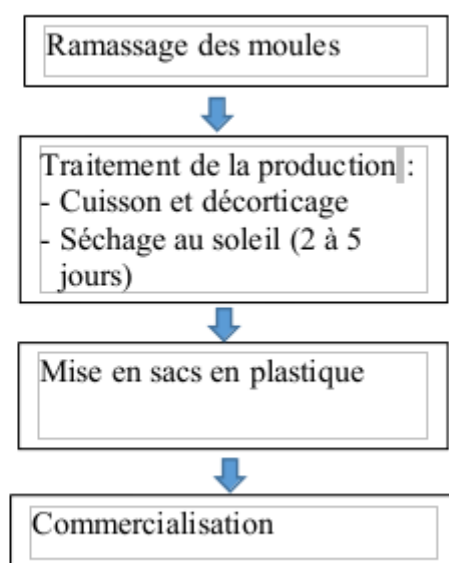
etc.), le travail relatif à l'exploitation proprement dite, le ramassage du bois pour les opérations de cuisson, traitement, commercialisation et même le déplacement des femmes se fait dans des conditions difficiles.

Aussi, en raison de la faible marge bénéficiaire, cette activité n'a jamais constituée une source majeure de revenus, spécialement pour les femmes. Ces dernières cherchent à avoir d'autres opportunités de travail qui ne demandent pas de qualification mais qui garantissent une source supplémentaire de revenu pour leurs familles. Parmi ces activités, on cite le travail en période de moisson, le pastoralisme et les activités d'exploitation de l'arganier.

3.3- Exploitation de la ressource

La production des moules passe par plusieurs étapes. L'ensemble des étapes, depuis le ramassage jusqu'à la commercialisation de la production, se base sur des techniques traditionnelles (figure 1) suivies par les femmes responsables de la coopérative, veillent au respect des normes de la qualité au cours de l'exploitation de la moule.

Figure 1: Principales étapes de production et valorisation de la moule à Douira



Source: Auteurs

Le matériel utilisé pour le ramassage des moules reste limité à l'utilisation d'outils simples comme les pioches, les couteaux, les marteaux et les burins. La production brute est généralement mise dans des seaux ou des sacs en plastiques.

Si le produit est ramassé pendant la matinée, le traitement se fait le jour même, sinon le traitement est programmé pour le lendemain. Ainsi, les ramasseuses procèdent à la cuisson de la production dans des récipients en métal (barils ou marmites) durant 10 à 20min et peut aller jusqu'à 30min selon l'intensité du feu. Les moules sont cuites dans ces récipients sans ajout d'eau. L'eau inter-valvaires des moules est jugée suffisante

pour la cuisson. Celle-ci s'effectue sur du feu en utilisant du bois ramassé localement comme elle peut également, mais pas fréquemment, se faire directement sur le feu sans récipient.

Le produit est ensuite décortiqué à l'aide d'un couteau, puis exposé à l'air libre sur des feuilles en plastique pour séchage entre 2 et 5 jours. La moule est stockée par la suite dans des sacs en plastique aérés (polypropylènes) avant qu'il soit emballé dans des boîtes en carton fournies par la GTZ et portant la marque de la coopérative ainsi que les caractéristiques du produit.

Le produit peut être vendu au souk des villes et villages avoisinants ou directement à certains clients (Hôtels et restaurants).

3.4- Aspects économiques de l'activité

L'activité est importante durant les jours qui coïncident avec les périodes des grandes marées. Ces périodes s'enregistrent deux fois par mois : entre le 14ème et le 16ème jour et entre le 29ème et le 1er jour du mois suivant du calendrier lunaire. Le nombre de jours effectifs d'activité est déterminé en fonction des conditions hydro-climatiques. Les jours d'activité se situent principalement en Hiver, entre le mois de décembre et le mois de janvier, et en Eté, entre les mois de juin et octobre.

Les critères de choix des individus de moules à collecter sont principalement : la taille et l'état d'engraissement.

Pendant les matinées, l'activité pourrait commencer dès 7 heures et continue pour une durée moyenne d'environ 2 heures 20min. Pendant les après-midis, l'activité débute vers 16 heures et pourrait durer jusqu'à 3heures 20min.

Au niveau de la zone de Douira - Sidi R'bat, la taille des groupes des ramasseuses varie entre 2 et 10 personnes avec une moyenne de 6 personnes par jour. Chaque groupe de ramasseuses réalise une production moyenne brute de 122 Kg/jour de travail. Après traitement, cette production génère environ 24 kg de produit net, ce qui fait une production nette journalière d'environ 4kg/personne. En termes de valeur, la recette moyenne brute correspondante est de 150Dh/personne/jour.

Par mois, à raison de 12 jours d'activités effectifs, les recettes brutes peuvent atteindre 1700 dh/personne. Les coûts d'exploitation estimés sont relatifs aux dépenses liées aux :

- Outils de travail, environ 30dh/mois.
- Bois servant à la cuisson des moules, qui est ramassé au niveau des forêts avoisinantes des sites de ramassage (environ 6kg à 10kg de bois/7jours).
- Sacs en plastiques aérés (20dh/mois).

Cependant, ces montants ne sont considérés que pour une personne active durant toute

la période d'activité dans des conditions hydro-climatiques favorables. En réalité, selon les déclarations des personnes enquêtées, les recettes nettes mensuelles sont plus faibles et ne dépassent généralement pas les 1000dh/mois.

Toutefois, d'après les déclarations des personnes enquêtées, la production de la moule a chuté durant la dernière décennie. Cette chute est due essentiellement à (INRH, 2015) :

- La demande en moule est de plus en plus croissante.
- Le nombre des collecteurs ne cesse de croître dépassant ainsi les capacités des gisements naturels de la moule.
- L'effet négatif d'ensablement qui favorise la dispersion spatiale des gisements de la moule.
- La collecte non raisonnable de la ressource : Les ramasseurs collectent de petits individus attachés aux grands individus sans donner importance à la notion de la durabilité de la ressource.
- Les activités touristiques au niveau du littoral pourraient contribuer négativement à la santé générale des gisements naturels des ressources littorales.

3.5- Commercialisation et marchés de destination

Le prix du produit se fixe en fonction de l'offre (disponibilité de la ressource) et de la demande. Pour la coopérative féminine des produits de mer de Douira, le prix des moules "décortiquées et séchées" est de 50Dh/kg. Quant à la forme "décortiquée fraîche", le prix ne peut atteindre 45dh/kg dans les meilleurs des cas. Le prix d'achat de la moule fraîche à l'état entier est d'environ 20dh/kg. Généralement, les prix de la coopérative sont plus élevés vu que ses produits respectent plus les conditions d'hygiènes.

La commercialisation des produits collectés est assurée directement par les maris des ramasseuses eux-mêmes qui sont généralement des commerçants de produits alimentaires (épiceries locales). Dans le cas où les prix ne sont pas satisfaisants, des exploitantes préfèrent vendre la production directement au niveau des souks des villages ou villes avoisinants. Les produits se vendent soit à des détaillants, soit directement mais rarement aux consommateurs finaux.

Le produit est généralement vendu en état décortiqué et séché (rarement à l'état entier). L'unité de mesure des quantités de moule s'appelle localement "ghraff". Il s'agit d'un récipient généralement en plastique appelé localement "Aabra" quand il est plus grand. Les moules de la coopérative sont vendus dans des emballages qui respectent les normes de la qualité et qui décrivent les caractéristiques du produit.

Les résultats obtenus, à travers la présente étude, montrent l'importance socio-

économique des activités littorales (notamment des moules) au niveau de la région Souss Massa par les revenus qu'elle génère aux différents acteurs même si ils restent insuffisants et présentent plusieurs défis que la coopérative essaie de les surmonter.

Conclusion

Plusieurs contraintes entravent la croissance et l'évolution de l'activité littorales dont les conditions de travail qui sont difficiles, l'activité qui est fortement liée aux conditions météorologiques (irrégularité de l'activité), le manque d'un marché structuré ce qui implique des prix faibles, les pratiques qui peuvent avoir des effets négatifs sur l'environnement (le bois utilisé, la technique de ramassage, le niveau d'hygiène) et la diminution de l'abondance de la ressource. Or, il reste que l'activité constitue la source principale de revenu des femmes pauvres de la région.

Toutefois, les opportunités qui permettent le développement de l'activité d'exploitation des ressources littorales sont nombreuses et diverses. Nous citons, à titre d'exemple, le classement de la salubrité de la zone (classement sanitaire A de Douira-Sidi R'bat), qui permet de commercialiser les moules sans traitement au préalable, Ainsi, les conditions trophiques sont favorables et le marché éventuel ou potentiel est donc relativement important. De même, la zone présente un réseau routier important, une raison qui facilite la commercialisation du produit de la coopérative.

De façon générale, la lutte contre l'analphabétisme, les difficultés d'approvisionnement et de commercialisation, le caractère informel de l'activité et l'utilisation des outils traditionnels demeurent des défis à relever. L'organisation des activités d'exploitation des ressources littorales à travers des coopératives encadrées et soutenues au niveau des zones d'exploitation, pourrait aider à la diffusion de l'information, à la sensibilisation des exploitantes vis-à-vis de la préservation de la ressource et à l'amélioration de la commercialisation et de la qualité des produits transformés.

Références bibliographiques

Abouali, M., Bendou, A., Bellihi, H. (2015). Le modèle coopératif marocain : un outil propice au service du développement durable : Etude de cas au sein de la coopérative féminine d'argan AJDDIGUE, ENCG, Université Ibn Zohr. Repéré à http://www.ucam.ac.ma/gremid/communication_EFM_2015/Abouali%20Benddou%20Bellihi.doc

Attouch, H.& Nia, H. (2014). *Entrepreneuriat coopératif et inclusion socioéconomique des populations défavorisées au Maroc*, XXXèmes Journées du développement ATM 2014 Colloque « Ethique, entrepreneuriat et développement » Université Cadi Ayyad, Marrakech, 29, 30 et 31mai 2014.

Bacq, S., Janssen, F. (2011), The Multiple Faces of Social Entrepreneurship: A Review of Definitional Issues Based on Geographical and Thematic Criteria. *Entrepreneurship and Regional Development*, vol.5, n°6, 373-403.

Bennani B. (2013). Marketing, quelle place dans la gestion des coopératives au Maroc : Cas des coopératives de la région Tensift HAOUZ. *Revue Marocaine de Recherche en Management et Marketing*, 8.

Bornstein, D. (2004). *How to change the World: Social Entrepreneurs and the Power of New Ideas*. Oxford University Press.

Charreire, S. & Durieux, F. (1999). Explorer et tester. In : Thiétart, R-A et coll., *Méthodes de recherche en Management*, Editions Dunod.

Dardour, A. (2012). Les modèles économiques en entrepreneuriat social : Proposition d'un modèle intégrateur, *La Revue des Sciences de Gestion, Direction et Gestion*, 255-256, 49-57.

Dart, R. (2004). The legitimacy of social enterprise. *Nonprofit Management and Leadership*, 4, 411-424.

Dees, J. G., Anderson, B.B. (2006). Framing a Theory of Social Entrepreneurship: Building on Two Schools of Practice and Thought. *Research on Social Entrepreneurship*, vol.1, no 3, 39-66.

Djessouho, D. (2015), *Analyse socio-économique du fumage du poisson de la pêche artisanale maritime sur le littoral du Bénin*, Agrocampus, 2015.

Fakir, F.Z. (2018). L'entrepreneuriat au service du développement durable : quelles perspectives pour les entreprises durables ? Cas de la coopérative Féminine COOPROMER-Région Souss Massa-Agadir, *Revue Marocaine De La Pensee Comtemporaine*, 2. <http://revues.imist.ma/index.php?journal=RMPC>

Fayolle, A. & Matlay, H. (2010). *Handbook of Research in Social Entrepreneurship*. Cheltenham (UK), Edward Elgar.

Food and Agriculture organization of the United Nations (FAO)

Fraisse, L., Gardin, L., Laville, J-L., Petrella, F. & Richez-battesti, N. (2015). *L'entrepreneuriat social est-il soluble dans l'ESS*? Actes des Rencontres du RIUESS disponible en ligne http://base.socioeco.org/docs/riuess15fraisse_et_aldef.pdf

Harrison, E. (2001). *Rights and poverty issues: Lessons for the sector. Background paper for DFID/FGRP-3/ARP*, Workshop on practical strategies for poverty targeted research; 7-11 November, Overseas Development Institute, p 23.

HCP (2014). Note d'information du Haut Commissariat au plan au sujet de la situation du marché du travail au premier trimestre de l'année 2014, Rabat.

HCP (2014). Taux de chômage par région en 2013, http://www.hcp.ma/Taux-de-chomage-par-region_r92.html.

Initiative Nationale pour le Développement Humain (INDH)

Institut National de la Recherche Halieutique (INRH)

Jones, R. (2000). *Méthodes de recherche en sciences humaines*. Editions De Boeck, Bruxelles.

Kamili, A., Rafik, M. & Belkadi, K. (2015). *Etude Socio-Economique De L'activité D'exploitation Des Ressources Littorales : Région Souss Massa*, INRH, mai 2015.

Kerlin, J. A. (2010). A comparative analysis of the global emergence of social enterprise, *Voluntas*, 2, 162.

Kleiber, D., Harris, L.M. & Vincent, A.C.J. (2014). Gender and small-scale fisheries: A case study for counting women and beyond. *Fish and Fisheries*, vol. 15, n° 3.

Kronen, M. (2015). *Égalité hommes-femmes, pêche et aquaculture : de la stratégie à l'action. Les enseignements de la politique allemande de développement durable, HINA, les femmes et la pêche*, Bulletin de la CPS.

Majdouline, I., Elbaz, J. (2017). Complexité et perception des effets socioéconomiques de l'entrepreneuriat social : cas des entreprises sociales au sud du maroc, *Projectics / Proyéctica / Projectique*, De Boeck Supérieur, 17, 41-62.

Mergoum, I. & Hinti, S. (2016). L'entrepreneuriat coopératif : un levier du développement territorial au Maroc. *Revue Économie, Gestion et Société*, 8.

Morse, J. (1995). The significance of saturation. *Qualitative Health Research*, vol. 5, n° 2, 147-149.

Office de Développement de la Coopération (ODCO) < www.odco.gov.ma >

Organisation Internationale du Travail (OIT),

Oster, S.M., Massarsky, C.W. & Beinhacker, S.L. (2004). *Generating and Sustaining Non-profit Earned Income. A Guide to Successful Enterprise Strategies*. Jossey-Bass, San Francisco, CA.

Patton, M.Q. (2002). *Qualitative Research and Evaluation Methods*, Sage Publications.

Peredo, A. M., Chrisman, J. J. (2006). Toward a theory of community-based enterprise. *Academy of Management Review*, 2, 309-328.

Resaego (2019). *Le mensuel des décideurs*, salon Halieutis 5^{ème} édition, 92, Février 2019.

Schaltegger, Stefan, Wagner & Marcus. (2010). Sustainable Entrepreneurship and sustainability Innovation: Categories and Interactions, *Business Strategy and the InterScience* www.interscience.Wiley.com.

Sharir, M., Lerner, M. (2006). Gauging the success of social ventures initiated by individual social entrepreneurs, *Journal of world business*, 41, 6-20.

Short, J.-C., Moss, T. W., Lumpkin, G.T. (2009). Research in social entrepreneurship: past contributions and future opportunities. *Strategic entrepreneurship Journal*, 3, 161-194.

Tracey, P., Phillips, N. (2007). The distinctive challenge of educating social entrepreneurs: a postscript and rejoinder to the special issue on entrepreneurship education. *Academy of Management Learning & Education*, 2, 264-271.

Van Slyke, D. M., Newman, H. K. (2006). Venture philanthropy and social entrepreneurship in community redevelopment, *Non profit Management and Leadership*, 3, 345-368.

Weeratunge, N. & Snyder, K. (2009). *Gleaner, fisher, trader, processor: Understanding gendered employment in the fisheries and aquaculture sector*, Paper presented at Workshop on gaps, trends and current research in gender dimensions of agricultural and rural employment: differentiated pathways out of poverty, Rome, 31 March – 2 April 2009.

WorldFish (2010). *Gender in fisheries: Do women support, complement or subsidize men's small-scale fishing activities*, Issues Brief 2108, Penang, Malaysia:WorldFish Center.

Zahra, S., Gedajlovic, E., Neubaum, D. & Shulman, J. (2009). A typology of social entrepreneurs: Motives, search processes and ethical challenges, *Journal of Business Venturing*, 24, 519–532.

[1] [Stratégie de développement du secteur halieutique au Maroc, lancée en 2009 pour une période de 10 ans.](#)

[2] [FAO, 2016. Directives volontaires visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'éradication de la pauvreté. Rome](#)

[3] [Mohammed Rachid Doukkali et Abdelkadir Kamili, 2018. Système marocain de production halieutique et sa dépendance du reste du monde. Research Paper. OCP Policy Center](#)

[4] [Bennett, N.J. and Dearden, P. 2014. From measuring outcomes to providing inputs: Governance, management, and local development for more effective marine protected areas. *Marine Policy* 50:96-110.](#)

[5] [Bennett, N.J., Govan H., Satterfield, T. 2015. Ocean grabbing. *Marine Policy* 57:61-68](#)